



PRÉFET  
DE L'AVEYRON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 20 U2002

date de dépôt : 2 juin 2020

demandeur : Monsieur BONNET Martin

pour : Réfection de toiture, tuiles cuites rouges  
vieillies type occitan Galléane et création d'une  
fenêtre de toit

adresse terrain : La Combarie,  
à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelle : A1125

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron  
Affaire suivie par :  
Nathalie PEROU  
05 81 19 62 30

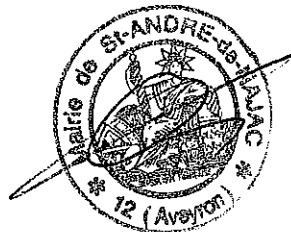
**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION  
PREALABLE  
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de BONNET Martin enregistrée sous le numéro DP 012 210 20 U2002 pour le projet ci-dessus référencé avant le 14/07/2020.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 14/07/2020

Le maire,



*Notifié à l'intéressé le 16/07/2020*